

ASSEMBLEE GENERALE du 16 septembre 2019

POUR INFORMATION

Délégations de signature du Président

Conformément aux dispositions de l'article R711-68 du Code de commerce et de l'article 43 du règlement intérieur de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, le Président informe les membres de l'assemblée que les délégations de signatures du Président Emmanuel IMBERTON au bénéfice de membres élus, du Directeur général ou, sur sa proposition, d'autres agents permanents de la CCI Lyon Métropole, en vigueur à ce jour, sont reconduites dans les mêmes termes pour la durée de son mandat ou jusqu'à nouvelle décision d'organisation.

Le cas échéant, l'assemblée générale sera informée de leurs évolutions.

Il est rappelé que les délégations de signature du Président sont publiées sur le site internet de la CCI Lyon Métropole https://www.lyon-metropole.cci.fr/upload/docs/application/pdf/2019-08/delegations_signatures_2019.pdf